



Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 3 février 2025 à 19H30

PRESENTS :

Alexandre BOLLEAU Maire, Christophe CARRAS 1er adjoint, Michel FLORY 3ème adjoint, Monique DELLA-SCHIAVA 4ème adjointe, Thierry PENICAUD 5ème adjoint, Martine MEUNIER conseillère déléguée, Maurice MILAN, Romane ROCHET, Delphine SAUVAGE, Éric FAURE, Sébastien GAGLIARDI, Gaëlle BERTRAND, Patricia THIBERT-MOREL, André DIMITRIJEVIC.

ABSENTS EXCUSES avec POUVOIR :

Claire YVRARD pouvoir donné à Monique DELLA-SCHIAVA, Audrey PEIN pouvoir donné à Alexandre BOLLEAU, Michel BROUSTE pouvoir donné à Michel FLORY.

ABSENTS : Benoît ROGER, Denise BRULET

Début de séance : 19H30

Secrétaire de séance : Monique DELLA-SCHIAVA.

Ordre du jour :

A/ Délibérations

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024 (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 3- Election d'une adjointe (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 4- Solidarité à la population de Mayotte (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 5- Adhésion au service BATIWATT initial de TE38 (rapporteur Michel Flory)
- 6- Retrait du groupement achat électricité de TE38 (rapporteur Michel Flory)
- 7- Demande d'un fonds de concours à la CCBD : programme de drainage des eaux pluviales du Marteray (Rapporteur Thierry Penicaud)
- 8- Adhésion à l'assistance du CDG38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL (rapporteur Alexandre Bolleau)

B/ Décision du maire

- 1- Avenant lot 1 : aménagement de la place de l'école
- 2- Avenant lot 2 : aménagement de la place de l'école

C/ Point communautaire

D/ Compte-rendu des commissions

E/ Questions diverses

Alexandre BOLLEAU, Maire, salue l'arrivée de Gaëlle BERTRAND, conseillère municipale, en remplacement d'Isabelle MARTIN.

A/ Délibérations :

1- Nomination d'un secrétaire de séance.

Monique DELLA-SCHIAVA est nommée secrétaire de séance.

2- Approbation du procès-verbal de séance du 25 novembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- Election d'une adjointe.

Le sous-préfet de La Tour du Pin a accepté la démission de Madame Martin Isabelle de sa fonction d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe.

Lors de l'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7.

Alexandre BOLLEAU, Maire, après avoir demandé s'il y avait des candidatures, propose celle de Martine MEUNIER au poste d'adjointe.

Proposition mise au vote. Secrétaire : Monique DELLA-SCHIAVA, accesseurs : Romane ROCHET et Éric FAURE.

Exprimés : 17

Pour : 16

bulletin blanc : 1

4- Solidarité avec la population de Mayotte

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sermérieu tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

La protection civile est présente dans la région de Mayotte et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre aux premières urgences. La protection civile est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée de sécurité civile qui a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles en temps de paix comme en temps de crise ou de guerre.

Monsieur le maire propose de voter une aide de 1000 € versée à La Protection Civile.

Proposition mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

5- Adhésion au service Batiwatt initial de TE38

Dans un contexte de surconsommation énergétique et de hausse des coûts, TE38 s'est engagé auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

TE38 propose aux communes de basculer vers BATIWATT afin de bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Ce nouveau service est décliné en trois niveaux d'intervention : BATIWATT initial, BATIWATT connecté et BATIWATT maîtrisé.

Il est proposé que la commune opte pour le service BATIWATT initial afin de bénéficier pour l'ensemble de son patrimoine des prestations suivantes :

- Un état des lieux du patrimoine,
- Une identification des premières économies,
- Un accompagnement travaux,
- Un accompagnement après travaux
- Une assistance aux obligations réglementaires

La participation estimée de la commune serait de 1€/an/habitant.

Michel FLORY : c'est dans la continuité d'un service qui prend fin. Bilan TE38 : seule l'école doit s'inscrire dans un plan d'économie d'énergie (réduire le coût du chauffage et rendre aussi les locaux plus confortables l'été). Il n'y a pas d'obligation pour les autres bâtiments de la commune. C'est KALEO qui sera en charge de l'audit énergétique pour lequel nous avons obtenu une subvention de 80 %.

André DIMITRIEVIC : quelle est la durée du contrat ?

Alexandre BOLLEAU : le contrat est signé pour une durée de trois ans.

Proposition mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

6- Retrait du groupement électricité du TE38

Par délibération en date du 8 novembre 2021, la commune avait adhéré au groupement d'achat électricité du TE38.

La commune devait entrer dans le marché au 1^{er} janvier 2025. Compte-tenu du prix appliqué par TE38, la commune souhaite se retirer du groupement et rester avec le prestataire Ekwateur qui propose une meilleure tarification.

André DIMITRIEVIC : le prix du kWh est-il plafonné ?

Christophe CARRAS : Ekwateur a fait une proposition. La question se posera dans trois ans.

Michel FLORY : Ekwateur propose encore des prix moins chers de 5 à 10 % sur la totalité de leurs prestations.

Proposition mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

7- Demande d'un fonds de concours à la communauté de communes dans le cadre du programme de drainage des eaux pluviales du Marteray.

La commune a engagé des travaux de drainage des eaux pluviales au Marteray. Dans le cadre de ces travaux, un fonds de concours peut être demandé à la communauté de Communes.

Le montant du fonds de concours demandé est de 50% du montant hors taxe du projet. Le montant estimatif du projet s'élève à 16 910€ HT.

Thierry PENICAUD : nous avons engagé des travaux sur le chemin du Marteray pour gérer l'écoulement des eaux pluviales, travaux pour lesquels nous avons sollicité une subvention à la Communauté de Communes d'un montant de 50 % du coût des travaux.

Proposition mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

8- Adhésion à l'assistance du CDG38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL

Le centre de gestion assurera pour le compte de la collectivité et en fonction de ses besoins, les missions suivantes en plus des missions obligatoires de fiabilisation des comptes individuels retraite.

- L'information aux collectivités sur la réglementation ; animation de séances d'information et publication des notes d'information de la CNRACL
- Le conseil des collectivités sur la réglementation retraite
- La réalisation de la prestation APR ; accompagnement personnalisé à la retraite :
- Le conseil sur la constitution des dossiers
- Le contrôle et le suivi des dossiers :
 - Vérification des Dossiers de retraite (liquidation) :
 - Retraite normale (âge légal)
 - Pension de réversion
 - Limite d'âge
 - Parents de 3 enfants
 - Catégorie Active
 - Conjoint invalide
 - Enfant invalide
 - Fonctionnaire handicapé
 - Vérification des dossiers préalables à la retraite
 - Qualification du Compte Individuel Retraite (QCIR)
 - Estimation Indicative Globale
 - Dossiers de demande d'avis préalables
 - Validation de service
 - Régularisation de cotisation
 - Rétablissement au régime général
- La réalisation des dossiers : contrôle de la carrière, saisie du dossier de liquidation, et demande d'avis préalable ; contrôle de la carrière et saisie du Compte Individuel Retraite.

Pour l'exécution de ces missions, le centre de Gestion perçoit une contribution financière de la collectivité définie par son conseil d'administration, basé sur une tarification à l'acte. Les tarifs sont les suivants :

- 500€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (sans APR préalable)
 - 250€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (avec APR, DAP ou liquidation partielle préalable)
- 250€ pour la réalisation d'un dossier de liquidation partielle dans le cadre d'une retraite progressive
- 250€ pour DAP en réalisation totale ne peut être réalisée qu'un an avant le départ effectif de l'agent
- 125€ pour DAP en contrôle
- 250€ pour la réalisation d'un dossier d'APR (études préalables à la liquidation qui facilitent la réalisation du dossier de liquidation lors du départ effectif de l'agent et fiabilise le compte individuel retraite)
- 250€ pour le contrôle du dossier avant liquidation
- 125€ pour le contrôle d'un dossier de liquidation partielle dans le cadre d'une retraite progressive
- 125€ pour le contrôle d'une estimation de pension
- 250€ pour les dossiers de régularisation de cotisations et de rétablissement au régime général.

Alexandre BOLLEAU : les prestations sont tarifées en fonction des actions à mener.

Christophe CARRAS : auparavant, cette prestation était gratuite. Mais nous ne payons pas si nous n'avons pas de besoins.

Proposition mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

B/ Décision du Maire.

1- Aménagement de la place de l'école : avenant lot 1 : Paillet TP

Le marché du lot 1 (VRD-béton désactivé) avait été attribué le 7 juin 2024 pour un montant de 169 988,35 € HT à l'entreprise PAILLET TP

Par décision en date du 29 novembre 2024, le maire a validé un avenant de 15 673,30 € HT correspondant à des travaux en plus-value de mise à jour des quantités « marché » par rapport aux quantités réaliser pour s'adapter au projet et une modification du matériel d'éclairage.

2- Aménagement de la place de l'école : avenant lot 2 : Chazal

Le marché du lot 2 (espaces verts) avait été attribué le 7 juin 2024 pour un montant de 22 272,79 € HT à l'entreprise CHAZAL.

Par décision en date du 29 novembre 2024, le maire a validé un avenant de 4191,54 € HT correspondant à des modifications fosses terre / pierre pour s'adapter au projet et une modification des arbres 20/25.

Christophe CARRAS : ces montants étaient inscrits au budget. Nous avons obtenu une subvention de la Communauté de Communes d'un montant de 56 000 euros qui sera versé cette année. (40 000 euros ont été perçus en 2024 suite à l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police du conseil départemental.

Pour rappel, le projet avait été voté sans aucune subvention en recettes d'investissement

C/ Point communautaire.

RAS

D/ Commissions communales : compte-rendu.

- Commission Ecole : Romane ROCHET.

Une présentation des élus se fera lors d'un prochain conseil municipal. Les élus vont visiter la caserne des pompiers de Morestel le 29 mars. Trois réunions ont déjà eu lieu avec les enfants. La collecte de livres et DVD a rencontré un grand succès.

- Commission Espaces invasives : Éric FAURE.

Rien de particulier.

- Commission Aménagement : Thierry PENICAUD.

Nous avons demandé un devis pour les travaux chemin du Marteray (du four au lavoir).

Il est envisagé de faire un rétrécissement du chemin afin de limiter la vitesse.

Il est prévu de passer le village à 50 km/heure. Un arrêté sera pris pour que les chemins communaux soient bien limités à 50 km/heure. Il faudra prévoir l'ajout de panneaux.

Une proposition du Département : effectuer un diagnostic comptage sur la Grande Rue (relevé de vitesse, comptage des véhicules et types de véhicules).

- **Commission Bâtiments et réseaux Michel FLORY :**
Les travaux de rénovation de l'entrée de la Mairie (arches) se sont terminés en décembre. Le balcon n'a pas été changé mais simplement « habillé ».
La Madone : les travaux du Génie Civil sont terminés, tout est prêt pour que les opérateurs puissent passer leurs câbles dans les fourreaux. Les poteaux pourront bientôt être retirés.
- **Commission Ecole : Christophe CARRAS.**
152 enfants sont inscrits pour la rentrée 2025-2026. Ce sera sans doute suffisant pour maintenir une classe. Sur tout le département de l'Isère, il y a eu 30 fermetures de classes. Pour notre commune, la décision sera rendue la semaine prochaine.
Le Domaine équestre de By à Courtenay à qui nous avons consenti une subvention pour leur participation aux championnats de France, nous ont adressé leurs remerciements.
- **Commission finances : Christophe CARRAS.**
Le budget 2024 a bien été tenu, le poste « investissement » est en excédent. Le budget 2025 s'annonce « confortable ».
- **CCAS : Monique DELLA-SCHIAVA.**
Une réunion a eu lieu le 27 janvier 2025.
De très bons retours sur la distribution des colis de Noël. Nous préparons le repas des aînés le 9 mars prochain : l'animation et le traiteur sont réservés, une partie de la décoration sera faite par les enfants de l'école.
La communauté de communes et l'association Osez à Morestel, proposent une aide physique pour le numérique, l'aide à la rédaction d'un curriculum vitae et une aide au permis de conduire.
Une personne sur la commune est en difficulté, nous œuvrons avec l'assistante sociale de la Tour du Pin pour lui venir en aide.
- **Comité des fêtes : Martine MEUNIER.**
L'assemblée générale est fixée au 21 février 2025.
Un chèque d'un montant de 1 445 euros récoltés à l'occasion du Téléthon a été remis au comité organisateur.

E/ Questions diverses.

RAS

Fin du Conseil Municipal à 20H45.

Alexandre BOLLEAU,
Maire.